



Compte rendu :

RÉUNION QUARTIER SUD OUEST

MERCREDI 12 JUN 2024

THÈMES ABORDÉS

▪ Haie

la haie du voisin (7 rue des Iris) va sur la voie publique
=> la mairie va envoyer un courrier

▪ Vitesse

- Rue des Lilas : peut-on mettre un sens interdit pour avoir un sens giratoire ? Il y a un risque d'accident ?

=> prolongement du sens unique chemin des Nusseaux à étudier, ou mettre un STOP, mettre un miroir ?

=> essais à mettre en place sur le même principe que la rue du 14 août

=> il ne faut pas hésiter à venir en mairie si les habitants rencontrent des problèmes

- la police municipale peut-elle intervenir / prévenir l'action de la mairie ?

=> il n'y a plus que 2 agents pour toute la COMCOM

- Rue du Parc Cosson même problème de vitesse excessive

=> proposition de mettre 2 écluses

=> proposition de mettre des feux qui passent au rouge quand les véhicules roulent trop vite

▪ Chats

- Problème de chats non stérilisés

=> une campagne a déjà été faite

STOP Intermarché

- il y a une haie qui est trop haute et empêche de voir les véhicules

▪ SIGNALISATION

- Peut-on installer le même panneau lumineux pour le passage piéton devant Intermarché ?

=> c'est prévu

▪ Végétation

- La végétation est trop haute au niveau du passage piétons chemin Rémy

▪ Stationnement

- Au STOP de la rue des Roses, il y a toujours des voitures de stationnées et on ne peut pas marcher sur le trottoir



=> proposition de marquer des places de stationnements au sol si possible

- 440 route d'Orléans, impossible de se garer, peut-on signaler une place de parking ?

- **Eclairage**

- peut-on allumer plus longtemps ?

=> l'été l'éclairage est éteint sauf sur les rues principales

- **Panneaux**

- Rue des roseaux : peut-on mettre « attention enfants » ?
- Rue des crapauds : peut-on mettre « sens interdit, sauf riverains » ?

- **Gens du voyage**

- Qu'allez-vous faire pour limiter leur venue et installation ?

=> la commune peut intervenir sur le domaine public et pas sur les terrains privés

leur installation route de Sully a été autorisée par le propriétaire du terrain avec branchements et soutien de la préfecture qui cautionne l'installation

- **Réfection trottoir route d'Orléans - côté impair**

- Est-il prévu de refaire le trottoir ?

=> le projet est d'enfouir les réseaux, il faut attendre d'ici 2 ans que le projet d'enfouissement voit le jour.

- **Parking en face Intermarché**

- Problème stationnement avec les poids lourds

=> des jardinières vont être installées, seules les voitures pourront se garer

- **Banc**

- Peut-on mettre un banc route d'Orléans côté impair ?

=> on va regarder pour en mettre un

Entretien terrain

- la mairie a-t-elle un pouvoir d'action pour les propriétaires qui n'entretiennent pas ?

=> la mairie peut envoyer des courriers, il faut que le terrain soit nettoyé à 1 mètre autour des habitations alentours